

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021



SOMMAIRE

LES CHIFFRES 2021

1 351	courriers envoyés
8	réunions de CLÉ
4	newsletters envoyées dont une spéciale SIG
1	Bilan d'activités

UNE ANNÉE AU SIEM

Les faits marquants de l'année
VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne
L'organisation syndicale
Les agents du Syndicat

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les recettes
Les dépenses
Les travaux
Le patrimoine de la Concession
Les abonnés de la Concession
La qualité et la continuité de fourniture
La valeur de la Concession

COMPÉTENCE GAZ

La compétence de distribution publique de gaz naturel
Les chiffres clés de la concession SIEM

COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les adhésions à la compétence
Les moyens financiers
La maintenance
Les travaux neufs
L'extinction nocturne

COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le réseau marnais de recharge pour véhicules électriques
L'utilisation des bornes

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT
Le conseil et l'information des consommateurs
Le groupement de commandes GAZ
Le groupement de commandes ÉLECTRICITÉ

LE MOT DU PRÉSIDENT

Retour sur une année 2021 synonyme de reprise.

Cette première année post COVID19 a été quelque peu chamboulée en matière d'organisation mais l'équipe du SIEM a su s'adapter et maintenir une activité d'une année « normale ». Pas de rencontres avec les élus locaux dans les territoires comme c'était le cas lors des Commissions Locales d'Énergies (CLÉ), nos réunions annuelles ont été organisées en visioconférence, comme beaucoup d'autres d'ailleurs. Aucune baisse d'activité n'a été enregistrée sur nos travaux d'électrification et la compétence Eclairage Public (EP) connaît, cette année encore, un engouement certain. Les conseils apportés par les chargés d'opérations EP sont reconnus et leur implication auprès des Collectivités pour l'amélioration de la gestion du réseau est à mettre en avant. Nos adhérents peuvent compter sur le SIEM.

Face à la demande croissante en matière de vidéoprotection, le Comité Syndical a décidé de proposer un service d'accompagnement aux Collectivités dans la mise en place d'un système de vidéosurveillance des voies publiques. Souvent lié au réseau d'éclairage public, le syndicat est ainsi en capacité de pouvoir être présent aux côtés des Collectivités, toujours dans un souci de mutualisation des moyens.

Bornes de recharges pour véhicules électriques : pari gagné !

En 2019, après un travail de fond longuement mené par le Bureau Syndical, le schéma de déploiement du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques installées par le SIEM est fixé. Nous avons pris le pari de mailler le territoire de façon raisonnée : une borne tous les 25 km en moyenne, proche des centres bourgs et des lieux propices à l'arrêt. En 2021, après un an de fonctionnement, TOUTES les bornes installées ont été utilisées. Un projet réfléchi est un projet déjà assuré. Nous pensons déjà aux évolutions futures pour être plus réactifs encore face à la demande.

Cartographie : un enjeu d'avenir.

2021 voit la concrétisation d'un projet initié dès 2018 avec nos partenaires : le PCRS (Plan Corps de Rues Simplifiées). C'est le point initial du lancement de nouveaux projets cartographiques : ouverture

du Système d'Information Géographique (SIG) du SIEM aux adhérents, modules de gestion, cadastre, données en open data... Les prochaines années seront toutes aussi chargées. Deux prestataires travaillent à temps plein pour développer le système et mettre à jour les données disponibles.

2021 : l'aube des changements en matière d'énergie.

Depuis le mois de mars 2021, les prix du gaz et de l'électricité sur les marchés mondiaux sont en constante évolution. Ces augmentations fulgurantes fragilisent l'économie du pays et inquiètent les acteurs publics comme privés.

C'est une crise sans précédent, l'énergie a atteint des niveaux si élevés que même les meilleurs experts sur le sujet ne savent plus mesurer les projections futures.

Le Gouvernement français a réagi par la mise en place d'un bouclier tarifaire à destination des particuliers mais qu'en est-il des Collectivités qui subissent de plein fouet ces augmentations de charges couplées à la baisse des dotations de l'Etat ? Quelles solutions ont-elles pour faire face à la crise ? Grâce aux groupements d'achats mis en place par le SIEM dès 2015, les adhérents de ce service bénéficient d'une protection leur permettant de contenir cette hausse de prix exponentielle. Mais l'augmentation, si retardée soit-elle, devra un jour être d'actualité pour les contrats qui seront renégociés dans les prochains mois.

Mais ne retenons toujours que le positif pour avancer. Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport 2021 sur les activités du SIEM.



Pascal DESAUTELS
Président du SIEM depuis 2008

UNE ANNÉE AU SIEM

Les faits marquants de l'année

2021

19 février 2021

Présentation du CRAC* 2019
Gaz par le concessionnaire
GRDF



8 juillet 2021

Présentation du CRAC*
Electricité 2020 par
les concessionnaires
ENEDIS et EDF



Du 1^{er} au 16 octobre 2021

Forum Climat à Épernay



10 novembre 2021

Conférence Loi NOMé
ENEDIS/SIEM à la Préfecture
de la Marne

17 mars 2021

Assemblée Générale du SIEM

Du 12 au 15 avril 2021

Réunions des Commissions
Locales d'Énergies (CLÉ) en
visioconférence

27 mai 2021

Attribution du marché
de PCRS

3 et 4 septembre 2021

Carrefour des Elus
Foire de Châlons-en-
Champagne



Monsieur Denormandie, Ministre de l'agriculture (2020-2022), en compagnie de Monsieur Roulot, Vice-Président du SIEM, Monsieur Batalla, Directeur Adjoint et Monsieur Hagry, chargé d'opérations, lors de son passage sur la Foire de Châlons-en-Champagne.

6 septembre 2021

Lancement des services
de vidéoprotection et SIG

4 octobre 2021

Début de la mission de
traitement et du classement
des archives du SIEM
(durée estimée : 7 mois)

3 novembre 2021

Présentation du CRAC* 2020
Gaz par le concessionnaire
GRDF



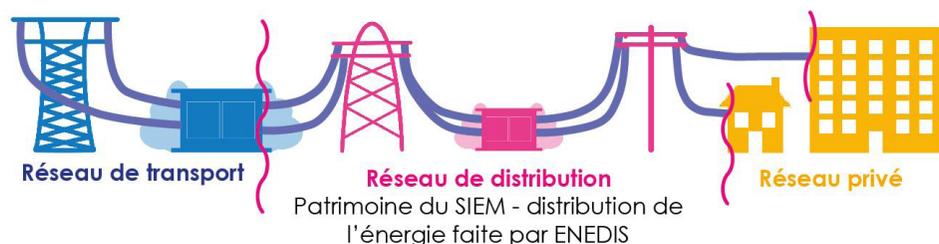
mars 2021 : début de la flambée des prix du gaz et de l'électricité

UNE ANNÉE AU SIEM

VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne

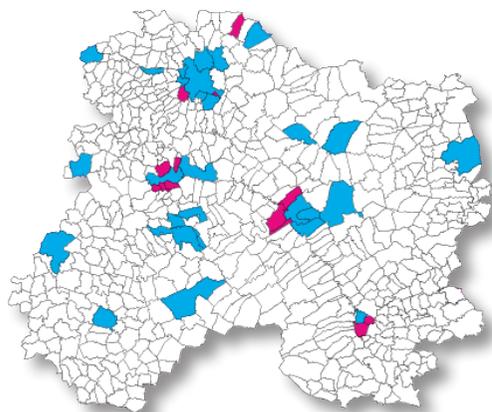
Créé le 24 décembre 1948, le **SIEM est né de la volonté des communes** de se regrouper au sein d'une structure commune et performante pour défendre leurs intérêts face au Concessionnaire nouvellement unifié : EDF-GDF (créé en 1946 suite à la loi de nationalisation des entreprises de production et de distribution d'électricité et de gaz).

Par délégation des communes, le SIEM est le propriétaire du réseau électrique Basse et Haute Tension de type A* (BT et HTA). Son patrimoine commence à la sortie des postes source transformant l'électricité transportée par les lignes Très Haute Tension (THT) en un courant de 20 000 volts et se termine aux compteurs des abonnés.



Le SIEM, **autorité concédante**, a délégué sa mission de distribution publique d'électricité à ENEDIS. Il utilise le patrimoine du SIEM pour acheminer l'électricité jusqu'aux abonnés. Ce dernier, appelé concessionnaire, doit distribuer une énergie de qualité aux abonnés, entretenir, moderniser le réseau électrique et rendre compte de son activité au SIEM.

Le SIEM et ENEDIS se partagent la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau conformément au Cahier des Charges de Concession (CCC) signé en 1993 et **renouvelé en 2019**. Sauf exception, le SIEM intervient dans le milieu rural et ENEDIS en zone urbaine.



Suite à l'arrêté préfectoral établi le 30 septembre 2014 et portant à 39 le nombre de communes urbaines au sens de la distribution publique d'électricité, le SIEM et ENEDIS se sont mis d'accord pour que 13 communes rurales relèvent du régime urbain pour la maîtrise d'ouvrage des travaux.

- 26 communes urbaines au sens de l'INSEE (+ de 2 000 habitants)
- 13 communes rurales à statut urbain
- 573 communes rurales

* Haute Tension de type A : lignes électriques de 15 000 à 20 000 volts

2021 : élargissement des services proposés aux adhérents

PCRS

Initié dès 2018 avec les intercommunalités de Reims, Châlons-en-Champagne, Epernay, Vitry-le-François et ENEDIS, la mise en place d'un projet de PCRS (Plan Corps de Rues Simplifiées) a été concrétisée par la signature d'une convention en 2019.

Le marché pour la réalisation de fonds de plans photographiques de haute précision (5 cm) a été attribué le 27 mai 2021 à l'entreprise PARRERA.

Les premiers jeux de plans ont été livrés l'année suivante et pourront être intégrés et utilisés à la suite dans les Systèmes d'Information Géographique (SIG) des partenaires.

Ouverture du service SIG

Depuis septembre 2021, le Comité Syndical du SIEM a validé l'ouverture du service SIG à l'ensemble des Collectivités et organismes publics et privés qui le souhaitent. Le syndicat leur met à disposition une multitude de services, de données et des modules de gestion tels que l'accès au cadastre et aux données foncières, ou encore à la facilitation de la gestion des cimetières, des DT-DICT.

Accompagnement dans la vidéoprotection

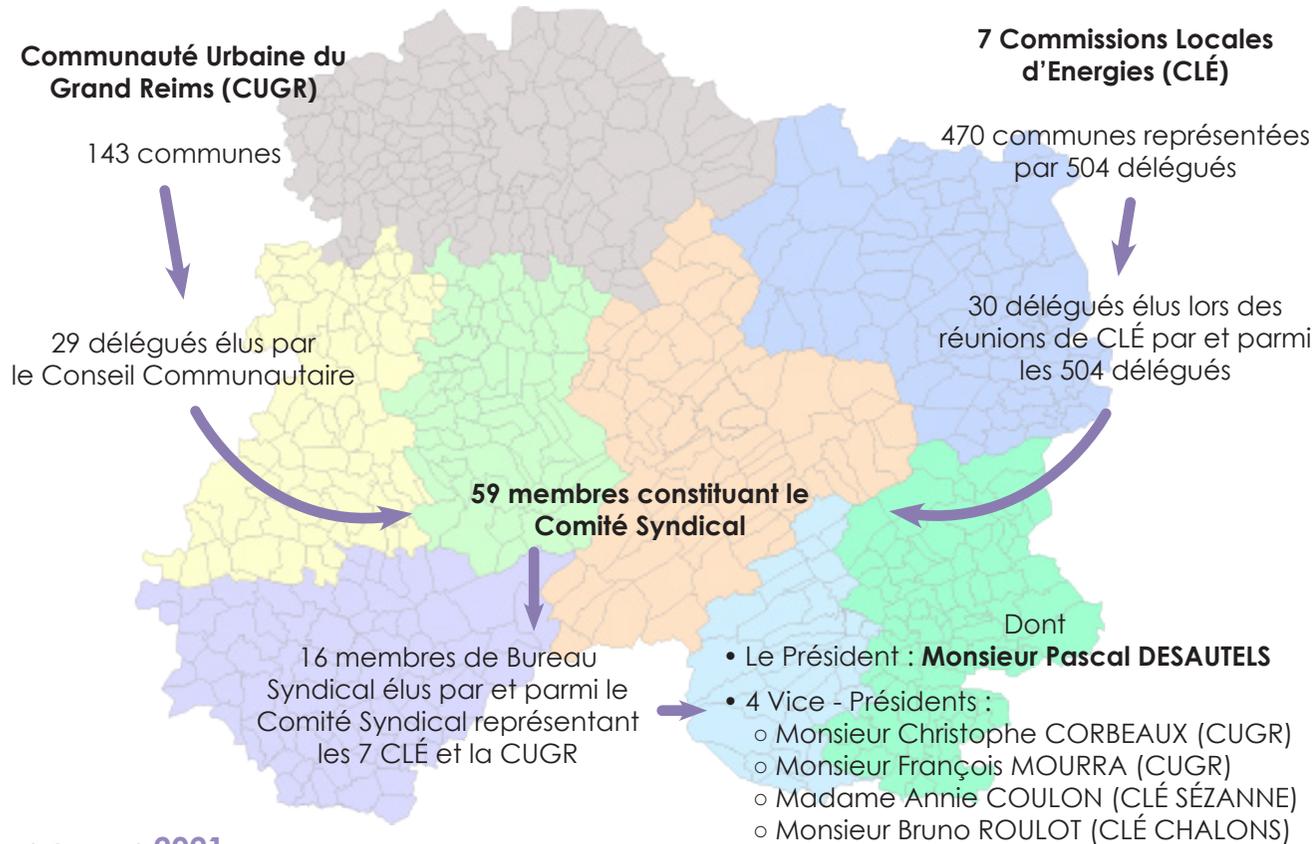
Dès septembre 2021, le Comité Syndical du SIEM a décidé de proposer aux Collectivités qui le souhaitent et qui ont un projet en ce sens, l'assistance à la mise en place d'un système de vidéoprotection sur leur territoire. Il s'agit de proposer un service clé en main aux demandeurs, en les accompagnant après la prise de rendez-vous avec le référent surêté (gendarmerie ou police), jusqu'à la réception des ouvrages, en passant par l'étude du projet et la réalisation des appels d'offres nécessaires.

En plus, le Comité Syndical a voté pour la mise en place d'une aide exceptionnelle de 250 000 € pour les Collectivités adhérentes au service, pour le financement d'environ 250 caméras.

UNE ANNÉE AU SIEM

L'organisation syndicale

En 2020, suite aux élections municipales, un nouveau Comité Syndical a été élu. Il a été installé le 30 juillet 2020.



6

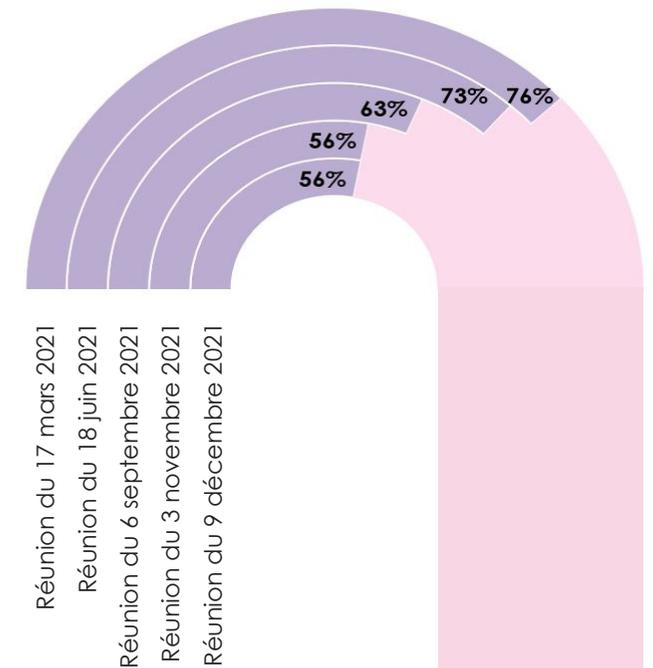
LES CHIFFRES 2021

3	5	6	64
Réunions du Bureau	Réunions du Comité	Réunions de commissions	Délibérations prises

Les Commissions :

- Travaux / Programmation : 7 membres
- Finances / Budget : 5 membres
- Commission d'Appels d'Offres : 6 membres
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : 9 membres dont 3 du Comité
- Commission Consultative Paritaire de l'Énergie : 30 membres dont 15 membres du Comité
- Commission nouvelles compétences : 10 membres
- Commission PCRS-SIG : 9 membres
- Commission SEM-SPL : 8 membres

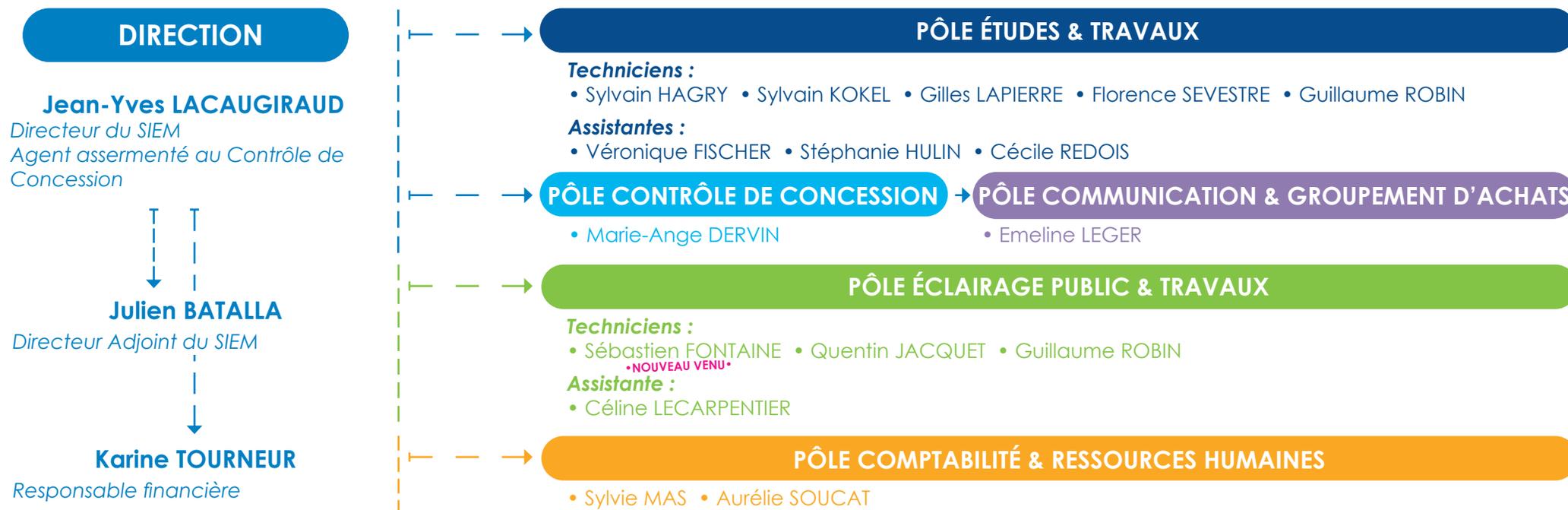
Taux de membres présents lors des réunions de Comité Syndical



UNE ANNÉE AU SIEM

Les agents du Syndicat

Au **31 décembre 2021**, le SIEM est composé de **19 agents** dont 53 % sont issus de la filière administrative et 47 % de la filière technique.



Evolution du nombre d'agents depuis 1993



Evolution du personnel du SIEM

Depuis 1993, et l'autonomie complète du syndicat, le SIEM a connu une évolution grandissante de son activité. En rapport avec des prises de compétences et les demandes de travaux sans cesse en augmentation, la masse salariale du syndicat a, elle aussi, bien évolué.

3 évènements se distinguent :

- début des années 2000 : dissolution des syndicats primaires d'électrification avec adhésion des communes au SIEM,
- 2006-2008 : adhésion de toutes les communes de la Marne qui aboutira à la départementalisation du SIEM,
- à partir de 2015 : accroissement de la compétence Eclairage Public et développement de compétences et services : réponses aux DT-DICT, groupements d'achats, IRVE, Génie Civil Télécom...

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les recettes

Chaque année, le SIEM perçoit les ressources nécessaires à son activité versées par :

- **ENEDIS** : les redevances de concession pour l'utilisation du réseau d'électricité, les participations aux programmes de travaux (article 8 du Cahier des Charges de Concession et la Part Couverte sur le Tarif pour les extensions de réseau) ;
- **GRDF** : la redevance pour le contrôle de concession versée uniquement pour les communes ayant transféré la compétence au syndicat ;
- **les fournisseurs d'électricité** : chacun reverse au SIEM la taxe collectée sur les consommations d'électricité de leurs clients habitant dans les communes marnaises de moins de 2 000 habitants ;
- **le FACÉ** : le Ministère de la Transition Ecologique subventionne certaines opérations de travaux éligibles ;
- **les Collectivités et les particuliers** : ils participent au financement des opérations de travaux sur leur commune ou pour leur compte personnel (extension pour les particuliers).

Toutes ces recettes sont prioritairement réinvesties dans le financement des travaux sur le réseau électrique afin d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée aux abonnés marnais.

8

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Taxe sur l'électricité	6 236 414 €	Subventions FACÉ*1	1 042 616 €
Redevances	5 237 226 €	Participations ENEDIS (Article 8 CCC*2 + PCT*3)	1 096 250 €
ENEDIS - Redevance de Fonctionnement (R1)	1 006 245 €	Participations des Collectivités et des Tiers	2 519 249 €
ENEDIS - Redevance d'Investissement (R2)	4 216 172 €		
GRDF - Redevance de Fonctionnement (R1)	14 808 €		
Autres recettes liées aux activités	772 941 €	Génie Civil Télécom	1 390 685 €
Losange : redevance appuis communs	146 937 €		
Orange : remboursement de câblage télécom	554 772 €		
Reprise de cuivre sur les travaux ER	71 232 €		
Autres recettes	9 675 €	Autres recettes (FCTVA, avoirs des entreprises...)	126 756 €
TOTAL des recettes de Fonctionnement	12 256 256 €	TOTAL des recettes d'Investissement	6 175 556 €
TOTAL DES RECETTES		18 431 812 €	

LES CHIFFRES 2021

1 850	titres	1 957	mandats
18 431 812 €	perçus	18 558 554 €	mandatés

*1 CAS FACÉ : Compte d'Affectation Spéciale pour le Financement des Aides des Collectivités pour l'Électrification rurale

*2 CCC : Cahier des Charges de Concession

*3 PCT : Part Couverte par le Tarif

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

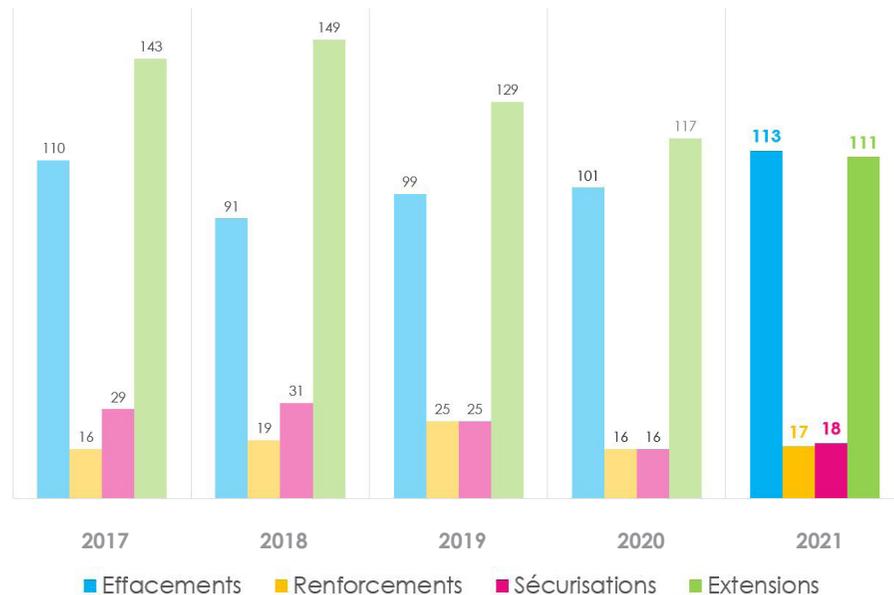
Les dépenses

En 2021, **82,6 % des dépenses du SIEM sont investies** pour l'amélioration de son réseau de distribution d'électricité.

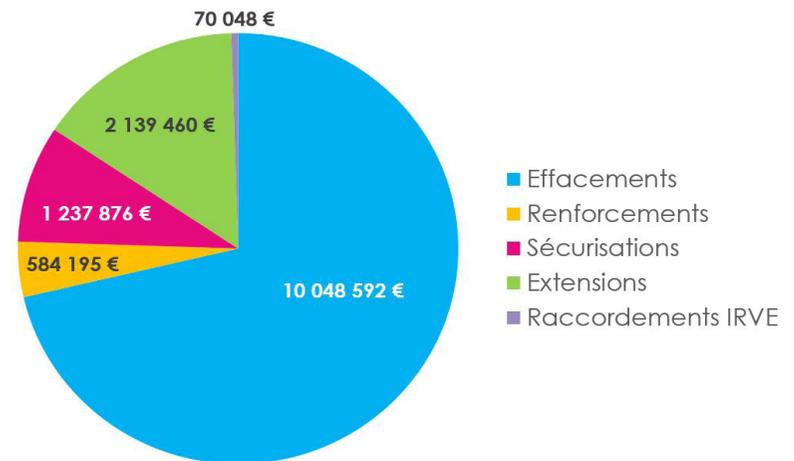
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Charges générales	972 218 €	Travaux sur le réseau	14 080 171 €
Charges de personnel	873 108 €	Autres Investissements	203 624 €
Autres charges	98 463 €	dont achat des bornes IRVE	32 505 €
Subvention d'équilibre vers les budgets annexes	1 082 000 €	Génie Civil Télécom	1 248 969 €
TOTAL des dépenses de Fonctionnement	3 025 790 €	TOTAL des dépenses d'Investissement	15 532 764 €
TOTAL DES DÉPENSES		18 558 554 €	

259 opérations de travaux ont été terminées en 2021.

Evolution du nombre d'opérations de travaux depuis 2017



Volume de travaux (€) en 2021 par type d'opération



COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les travaux

Depuis 1993, la politique syndicale s'est portée sur la mise en souterrain des réseaux BT et HTA afin de les sécuriser face aux aléas climatiques, de les moderniser et d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée jusqu'aux abonnés. Voici quelques exemples de réalisations en 2020 :

Effacement en milieu rural

JALONS « Route Nationale »

754 mètres de réseau déposé
805 mètres de réseau posé
Coût de l'opération : 231 256 € HT



AVANT



APRÈS

Effacement en milieu urbain

DORMANS « Rue du Bois » - 1^{ère} tranche

222 mètres de réseau déposé
348 mètres de réseau posé
Coût de l'opération : 72 332 € HT



AVANT



APRÈS

COMPÉTENCE ELECTRICITÉ



AVANT



APRÈS

Suppression de fils nus ANGLURE « Rue de Sézanne »

108 mètres de réseau déposé
dont 77 mètres de fils nus
185 mètres de réseau souterrain posé
Coût de l'opération : 43 354 € HT

Renforcement SAINT OUEN DOMPROT « Poste Saint Etienne » - Rue de St Etienne

539 mètres de réseau déposé
135 mètres de réseau souterrain posé
Poste de transformation modernisé
Coût de l'opération : 89 183 € HT



AVANT



APRÈS

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Données ENEDIS

Le Patrimoine de la Concession (au 31 décembre 2021)



Le réseau Haute Tension de type A (HTA) :

7 128 km de réseau dont :

- 3 924 km de réseau souterrain
- 23 km de réseau aérien torsadé
- 3 181 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement
du réseau HTA :
55,0 %
+ 1 point par rapport à 2020



Le réseau Basse Tension (BT) :

5 022 km de réseau dont :

- 3 654 km de réseau souterrain
- 1 135 km de réseau aérien torsadé
- 233 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement
du réseau BT :
72,7 %
+ 1 point par rapport à 2020

Les postes de transformation HTA/BT :

6 025 postes de transformation dont :

- 1 295 postes sur poteau (H61)
- 144 postes cabine haute
- 667 postes cabine basse
- 3 919 postes préfabriqués

Répartis de la façon suivante :

- 2 337 postes en zone urbaine
- 3 688 postes en zone rurale

Sur la concession marnaise, le déploiement du compteur communicant **LINKY** a démarré le 1^{er} décembre 2015 à Reims.



Taux de compteurs LINKY
posés sur la concession
95,5 %

LES CHIFFRES 2021

314 294	313 809	11 907	613
compteurs LINKY posés	compteurs ouverts aux services	comptes clients ouverts	communes concernées par le déploiement

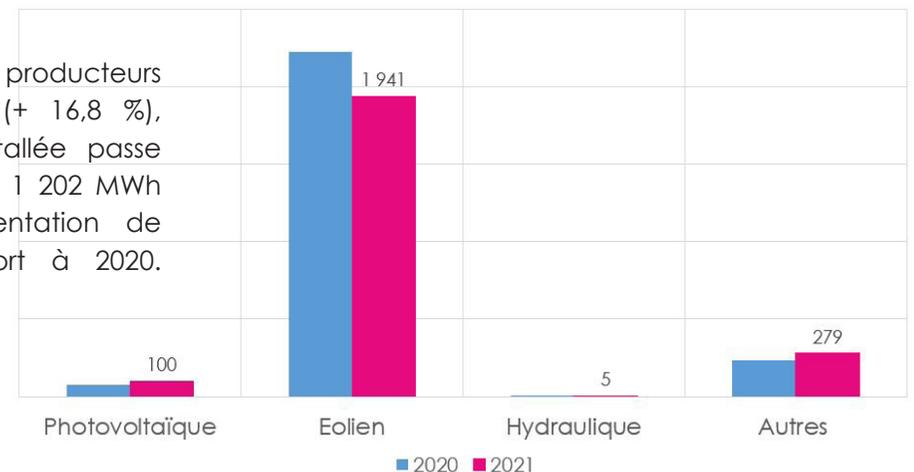
Les Abonnés de la Concession

Les producteurs dits « clients en injection »

2021	Nombre de producteurs	MWh installés	Quantité d'énergie produite en GWh
Photovoltaïque	4 018	125	100
Eolien	105	993	1 941
Hydraulique	14	2	5
Autres (Biomasse, Bio-gaz, Cogénérations)	32	82	279
Total	4 169	1 202	2 324

Evolution de la quantité d'énergie produite par type de production entre 2020 et 2021

En **2021**, avec 395 producteurs supplémentaires (+ 16,8 %), la puissance installée passe de 1 144 MWh à 1 202 MWh soit une augmentation de **+5%** par rapport à 2020.



COMPÉTENCE ELECTRICITÉ

Les usagers dits « clients en soutirage »

En 2020, la concession marnaise compte **334 814** abonnés ayant un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure à 250 kva. Soit une augmentation de **+ 0,88 %** du nombre de clients.

Nombre de clients BT de 2018 à 2021



Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, les clients sont libres de choisir leur fournisseur d'énergie.

Pour les particuliers et les petits professionnels (puissance de compteur inférieure ou égale à 36 kva) deux offres cohabitent :

- le Tarif Réglementé de Vente (TRV) régulé par les pouvoirs publics et proposé uniquement par EDF sous la dénomination « Tarif Bleu »,
- les offres de marché proposées par tous les fournisseurs y compris EDF.

Les professionnels (compteur d'une puissance comprise entre 36 et 250 kva), depuis le 1^{er} janvier 2016, ne peuvent souscrire qu'aux offres de marché (sauf exception).

	TRV	Offre de marché	Variation des contrats en offre de marché par rapport à 2019	TOTAL
Contrat d'une puissance inférieure ou égale à 36 Kva et raccordé au réseau BT	173 961	155 202	+ 15,26 %	329 163
Contrat d'une puissance supérieure à 36 kva et raccordé au réseau BT	27	4 374	+ 2,03 %	4 401
Contrat d'une puissance inférieure à 250 Kva et raccordé au réseau HTA	29	1 221	+ 1,83 %	1 250
TOTAL	174 017	160 797	+ 14,74 %	334 814
Part en %	52 %	48 %		100 %

Précarité énergétique et concession

Conformément au contrat de concession, les informations traitées ci-dessous ne concernent que les contrats au **Tarif Réglementé de Vente (TRV) dit Bleu**.

Le chèque énergie

Le chèque énergie est une aide financière au paiement des dépenses d'énergie. Ce dispositif est attribué automatiquement aux ménages dont le revenu fiscal de référence annuel par unité de consommation est inférieur à 10 700 €.

Ce chèque, d'une valeur comprise entre 48 et 277 €, est accepté par les professionnels pour :

- payer les dépenses liées à la fourniture d'énergie ;
- régler les dépenses liées à l'acquisition ou l'installation, dans le logement, d'équipements / de matériaux / d'appareils qui ouvrent droit au crédit d'impôts.

Nombre de clients aux TRV qui ont réglé une partie de leur facture d'électricité avec leur chèque-énergie :

2019	2020	2021
14 008	15 441	14 585

En 2021, le chèque énergie a connu 2 évolutions majeures :

- l'automatisation de l'application des protections aux bénéficiaires ayant utilisé leur chèque énergie l'année précédente chez EDF ;
- la pré-affectation des chèques énergie pour les années suivantes.

De plus, pour les bénéficiaires du chèque énergie, le Gouvernement a décidé d'attribuer un chèque énergie exceptionnel de 100 € pour lutter contre la flambée des prix de l'énergie.

Mesures face aux impayés

En 2021, même avec le dispositif d'aide du chèque-énergie, les titulaires de contrats aux TRV de la concession rencontrent des difficultés de paiement de leur facture d'électricité. Ils n'ont pas d'autre issue que de se voir réduire leur puissance électrique ou couper leur alimentation électrique.

	2021
Nombre de coupures pour impayés	1 903
Nombre de réduction de puissance pour impayés	1 615

La qualité et la continuité de fourniture

Dans le cadre de sa mission de service public de la distribution d'électricité, ENEDIS doit fournir une énergie de qualité à chaque abonné.

Le **décret qualité** du 24 décembre 2007 détermine ce qu'il est convenable de considérer comme une énergie de qualité :

- **la tenue de la tension** : chaque abonné ne doit pas avoir une variation de plus ou moins 10 % de la valeur nominale de la tension (230 volts) moyennée sur une durée de 10 minutes.
- **la continuité de fourniture** déterminée suivant un nombre et une durée cumulée annuelle de temps de coupure par abonné.

Le Critère B

Le critère B est l'indicateur pour mesurer la qualité de l'énergie et la continuité de fourniture. Il correspond au temps de coupure en minute vu par un abonné.

Le critère B recense les coupures techniques intervenant sur le réseau du fait de l'homme ou non, mais aussi les incidents climatiques qui peuvent être :

- « normaux » : ce sont des incidents ordinaires qui peuvent arriver fréquemment dans l'année.
- « exceptionnels » : ces événements font l'objet d'une alerte orange émise par Météo France ou d'un décret « catastrophes naturelles ».

En 2021, **le Critère B toutes causes confondues augmente de 41,68 %** par rapport à l'année précédente. Cette forte hausse s'explique par les incidents sur le réseau causés par la tempête AURORE du 20 et 21 octobre 2021 et les orages survenus les 19 et 20 juin 2021. Les dégâts ont été classés différemment : la tempête AURORE a été intégrée aux événements climatiques exceptionnels et les orages en événements ordinaires.

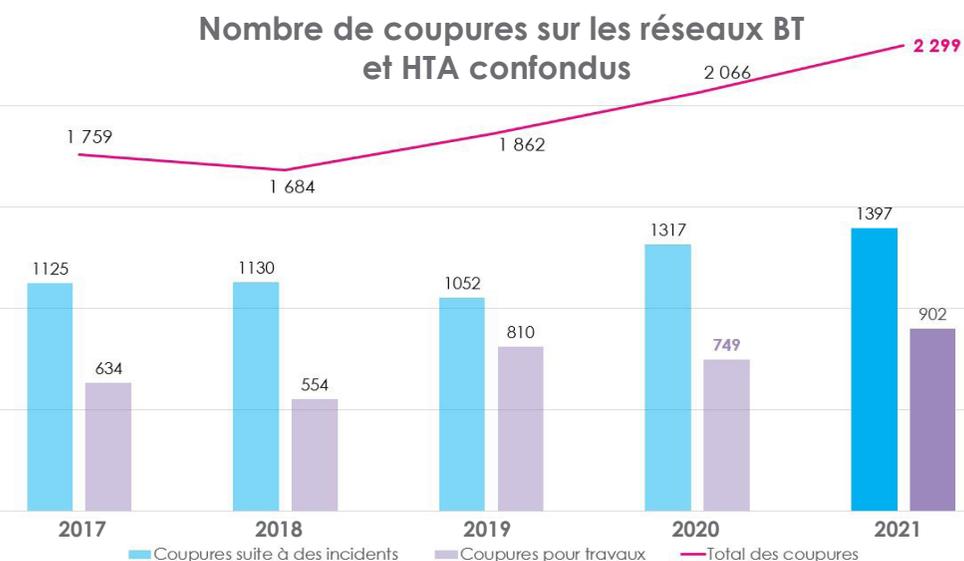
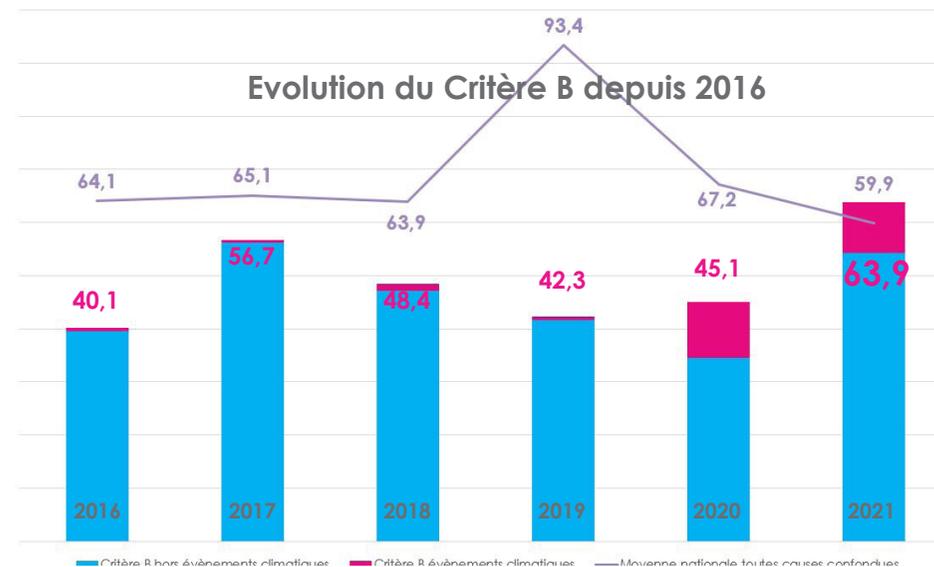
Les événements climatiques exceptionnels sont de plus en plus intenses. Néanmoins, avec un réseau électrique BT enfoui à 72,7 %, le département de la Marne reste moins sensible aux intempéries.

Les coupures

Le critère B prend en compte les coupures intervenues sur le réseau électrique BT et HTA. Il recense :

- les coupures pour travaux, du fait d'interventions techniques programmées ;
- les coupures pour incidents, bien évidemment non programmées (accidents, événements climatiques...).

En 2021, le nombre total de coupures a augmenté de 11 %. Les coupures pour incidents ont augmenté de 6 %, et les coupures pour travaux ont elles aussi augmenté de 20 %.



La valeur de la Concession

La concession est composée d'un patrimoine électrique constitué notamment :

- des réseaux (canalisations BT et HTA) ;
- des postes de transformation ;
- des comptages (compteurs, matériel de comptages...) ;
- des branchements ;
- des transformateurs ;
- d'autres ouvrages (cellules, IACM,...).

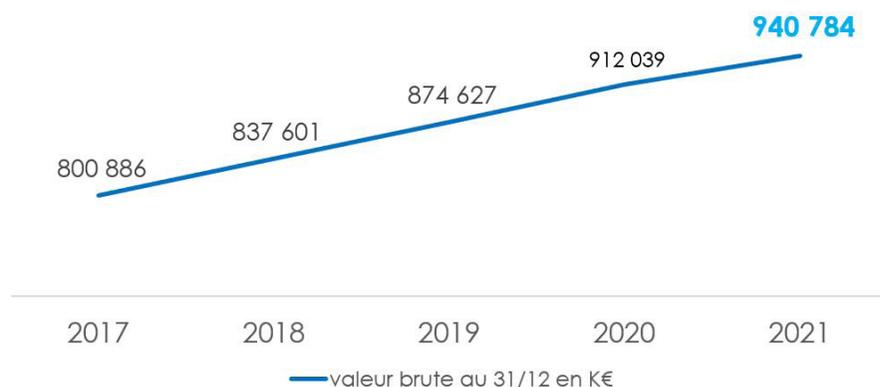
Ce patrimoine appartient au SIEM quel que soit le maître d'ouvrage des travaux : ENEDIS ou le SIEM.

Néanmoins, ces ouvrages sont enregistrés dans la comptabilité du concessionnaire pendant la durée du contrat de concession. ENEDIS a l'obligation d'enregistrer tous les mouvements (déposes, renouvellements et poses) affectant ces inventaires.

En 2021, la valeur de la concession s'élève à 940 784 k€.

Valeur brute au 01/01/2020 pro forma	Mises en concession enregistrées en 2020	Retrait de la concession en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2020
912 036 k €	32 502 k €	- 3 754 k €	940 784 k €

Evolution de la valeur de la concession en fin d'année depuis 2017



Les investissements d'ENEDIS et du SIEM

Ceux-ci sont de deux formes : les investissements réalisés et les investissements mis en concession dans l'année.

Les investissements réalisés en 2021 (investissements d'ENEDIS et du SIEM, chiffres issus du Compte-Rendu annuel d'Activités du Concessionnaire) :

k €	ENEDIS	SIEM
Raccordements des consommateurs et producteurs*	21 239	2 140
Investissements pour amélioration du patrimoine	13 474	11 871
LINKY	2 432	0
Total en k€	37 145	14 011

* Les participations des bénéficiaires des travaux sont incluses dans les montants

Les investissements mis en concession en 2021 et enregistrés dans le patrimoine concédé :

Financement ENEDIS	Financement SIEM	TOTAL
21 719 k€	10 783 k€	32 502 k€

Les écarts entre les montants investis et mis en concession ont plusieurs explications :

- les travaux réalisés par ENEDIS et le SIEM sont comptabilisés annuellement tandis que les travaux mis en concession comportent des régularisations des années passées.
- les investissements du SIEM correspondent aux coûts réels des travaux alors que, dans les fichiers d'ENEDIS, ces travaux « SIEM » sont valorisés à l'aide d'un barème national.

COMPÉTENCE GAZ

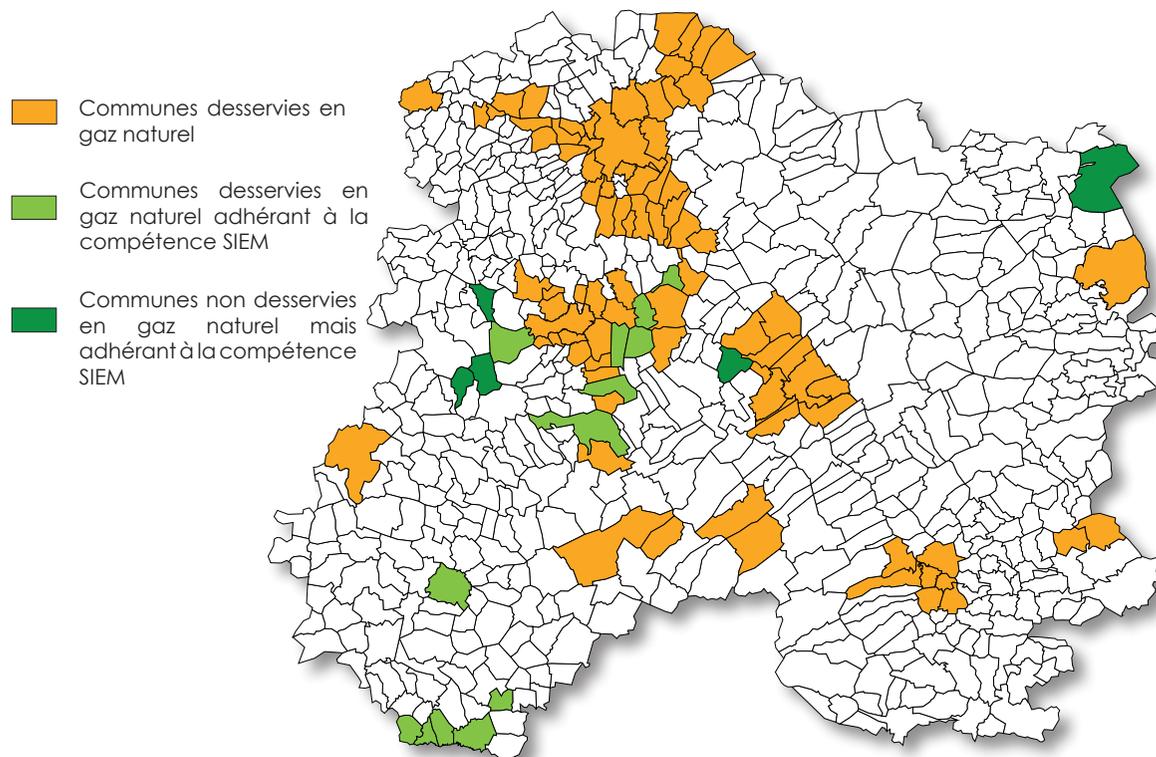
La compétence de distribution publique de gaz naturel

La vie de la concession

Au 31 décembre 2021, la concession SIEM compte **13 communes marnaises adhérentes** à la compétence de distribution publique de gaz naturel.

Au cours de l'année, plusieurs évènements ont modifié le périmètre de la concession :

- 19 février 2021 : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités du Concessionnaire (CRAC) 2019 présenté par GRDF au Président du SIEM. En raison de la pandémie COVID19, la présentation des données 2019 n'a pu être faite en 2020.
- 18 juin 2021 : Adhésion de la commune de MATOUGUES (commune non gazière) à la compétence. Cette adhésion correspond au projet de construction d'un méthaniseur sur le territoire de la commune. Le gaz sera ensuite transporté et injecté dans le réseau de distribution publique de gaz le plus proche, sur la commune de SAINT GIBRIEN.
- 3 novembre 2021 : approbation du Compte-Rendu Annuel d'Activités du Concessionnaire (CRAC) 2020 présenté par GRDF au Président du SIEM.
- 3 décembre 2021 : signature de la convention entre GRDF et le SIEM pour la réalisation du méthaniseur à MATOUGUES.



Le concessionnaire

GRDF est le concessionnaire sur les 13 communes desservies en gaz et ayant transféré leur compétence au SIEM ainsi que sur les 84 autres communes du département.



GRDF c'est aussi :

- 9 500 communes desservies en France,
- 11 millions de clients,
- 201 716 km de réseau de gaz naturel,
- 277 TWh de gaz naturel acheminés,
- 354 sites de méthanisation raccordés aux réseaux gaziers.

Zoom sur le transfert de la compétence pour les communes non gazières

Toutes les collectivités ont la possibilité d'adhérer à la compétence GAZ, c'est ainsi que parmi les adhérents, 5 communes ne disposent pas de réseau de distribution de gaz naturel :

- 2 communes ont adhéré au SIEM lors du développement de la compétence dans les années 2000 : Oeuilly et Vienne le Château ;
- 3 communes adhèrent au SIEM suite à la création des infrastructures d'un méthaniseur sur leur territoire : Mareuil-en-Brie, Le Baizil et dernièrement Matougues.

A ces communes, le SIEM n'apporte pas de services supplémentaires. Mais depuis 2018 et la loi EGALIM, toutes les communes peuvent être concernées par la construction d'une canalisation de gaz sur le territoire. Dans ce cas, le SIEM est présent à leurs côtés pour répondre à toutes les questions et être leur intermédiaire auprès du gestionnaire de réseaux de distribution, généralement GRDF.

Les chiffres clés de la concession SIEM au 31 décembre 2021

2020	2021
4 086 clients	4 086 clients
143 699 m de réseau	144 516 m de réseau
101 949 MWh de gaz acheminés	121 515 MWh de gaz acheminés
1 362 177 € de recettes d'acheminement	1 515 637 € de recettes d'acheminement

Le réseau de distribution de gaz naturel : un réseau sensible

Les canalisations de distribution publique de gaz sont soumises à un contrôle et une surveillance minutieuse au quotidien par les équipes de GRDF. Le réseau de gaz est un réseau sensible et dangereux. Son emplacement et son état sont rigoureusement encadrés et surveillés. GRDF doit anticiper les risques de dommages et d'incidents et garantir la sécurité des personnes et des biens.

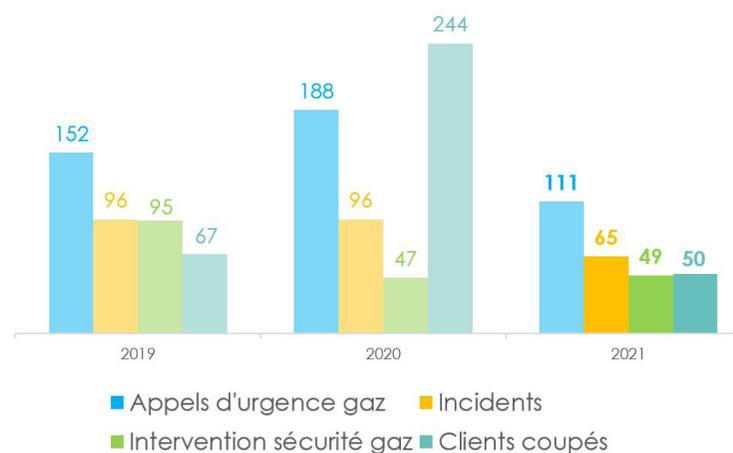
GRDF investit sur le territoire national plus d'un million d'euros dans la sécurité du réseau :

- moderniser le réseau (50 %)
- assurer la maintenance et le dépannage des clients (25 %)
- surveiller le réseau et former les professionnels à ses spécificités (25 %)

En 2021, sur la concession SIEM, GRDF a relevé :

111	appels urgence gaz
65	incidents
50	clients coupés
49	intervention sécurité gaz

Evolution sur 3 ans des activités de la concession



Pour faciliter la détection rapide de fuite, le gaz a été odorisé.

En cas d'odeur suspecte, les équipes de GRDF sont prêtes à intervenir

7 jours / 7

24 heures / 24

0800 47 33 33



COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les adhésions à la compétence

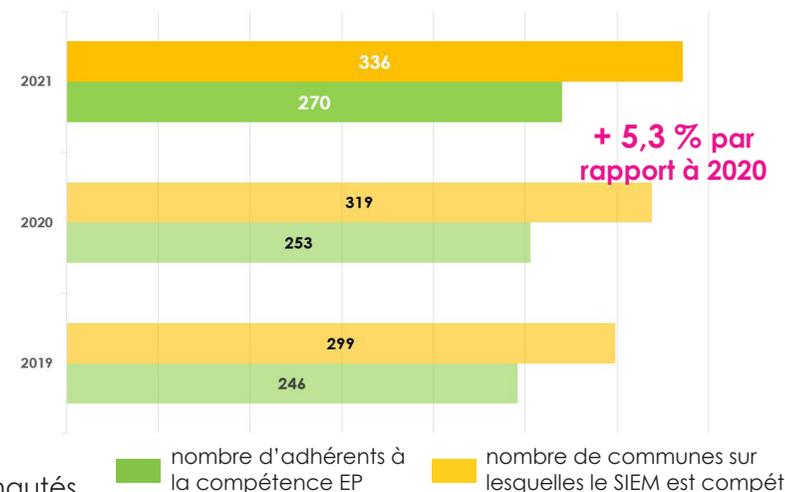
Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Syndicat propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public le transfert de cette compétence.

La compétence comprend :

- l'entretien du réseau d'éclairage public,
- la participation financière du SIEM à hauteur de 25 % sur les travaux neufs,
- les réponses aux DT-DICT,
- l'accès au Système d'Information Géographique du SIEM.

	2021	2020	2019
Nombre d'adhérents	270	253	246

Evolution du nombre d'adhérents à la compétence EP



En 2021, le **SIEM est compétent sur le territoire de 336 communes** (270 adhérents dont 2 Communautés de Communes regroupant 68 communes).

Le nombre d'adhérents a augmenté de **+ 5,3 % par rapport à 2020**.

Les moyens financiers

Recettes de Fonctionnement		Dépenses de Fonctionnement	
Cotisations des membres	923 009 €	Maintenance des installations	736 709 €
CEE et FCTVA	87 159 €	dont Géoréférencement	147 879 €
Subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	850 000 €		
Recettes d'Investissement		Dépenses d'Investissement	
Participations des Collectivités aux travaux	2 538 144 €	Travaux sur le réseau EP	3 911 164 €
FCTVA	732 841 €		
TOTAL des recettes	5 131 153 €	TOTAL des dépenses	4 647 873 €

LES CHIFFRES 2021

410	mandats
4 647 873 €	mandatés
632	titres
5 131 153 €	perçus

COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

La maintenance

En 2021, le SIEM gère un parc de **40 023 points lumineux** répartis sur les 270 adhérents ayant transféré leur compétence (soit 336 communes).

Type de points lumineux	2021	part en %	part en % en 2020
Ballon Fluo (BF)	4 027	10,1 %	14,08 %
Sodium Haute Pression (SHP)	21 858	54,6 %	57,24 %
Iodure Métallique (IM)	1 300	3,2 %	3,35 %
LED	12 838	32,1 %	25,39 %

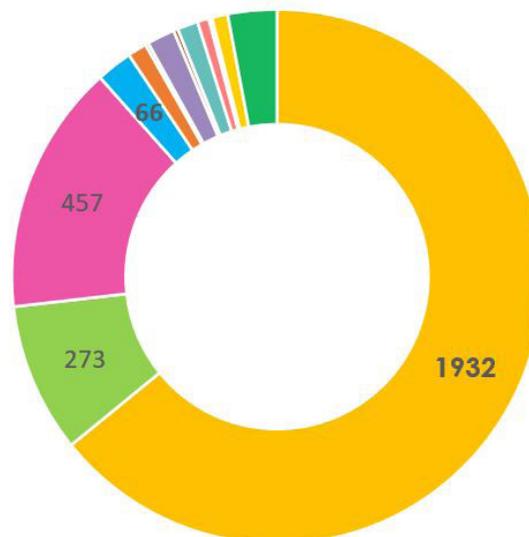
5 entreprises interviennent pour le compte du SIEM sur les 336 communes :

- soit dans le cadre d'une maintenance préventive : remplacement des ampoules ;
- soit dans le cadre de pannes : problème sur un lampadaire, secteur dans le « noir »...

En 2021, les entreprises ont réalisé **3 012 dépannages** demandés par 269 communes.

Répartition des interventions par type de dépannages en 2021

- 01 - LAMPE NON ALLUMÉE
- 02 - LAMPE CLIGNOTANTE
- 03 - SECTEUR NON ALLUMÉ
- 04 - REGLAGE HORLOGE
- 05 - LUMINAIRE CASSE
- 06 - ARMOIRE CASSEE
- 07 - LANTERNE/VASQUE DÉTACHÉE
- 08 - PORTE DE VISITE OUVERTE
- 09 - MAT ACCIDENTÉ
- 10 - MAT PENCHÉ
- 11 - MAT SUR LA VOIE
- 12 - NETTOYAGE LUMINAIRE
- 13 - REGLAGE LUMINAIRE
- 14 - DIVERS

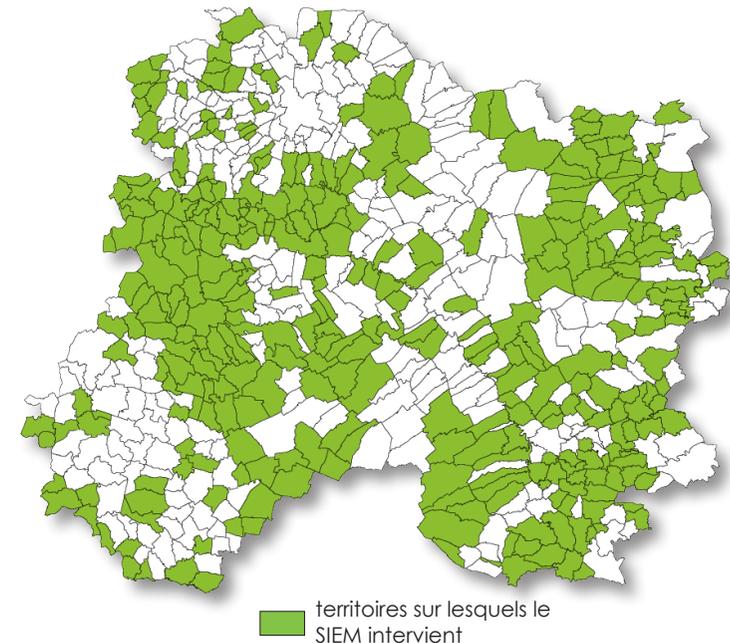


Evolution du parc depuis 2019

+ 6,8 % de points lumineux supplémentaires par rapport à 2020



Carte des communes sur lesquelles le SIEM est compétent



COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux neufs

En 2021, le SIEM a lancé **144 opérations** de travaux neufs.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre :

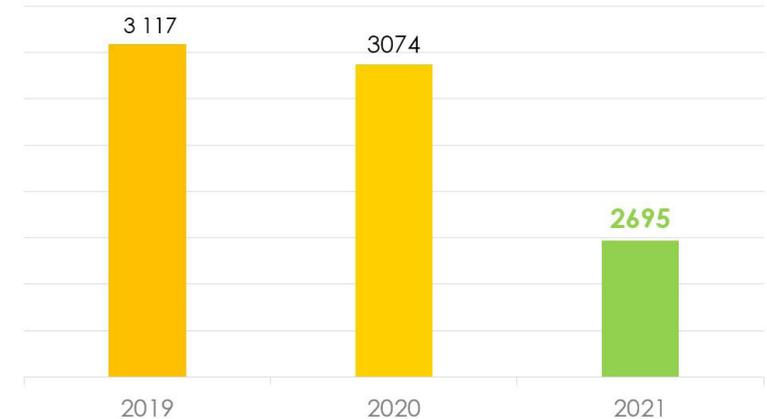
- d'une opération conjointe d'effacement ou de renforcement de réseau
- d'une opération de rénovation du réseau d'éclairage public
- d'une opération de création d'un réseau d'éclairage public

Ces opérations de travaux neufs ont permis de poser **2 695 luminaires** dont **2 694 luminaires LED** et **1 luminaire SHP**.

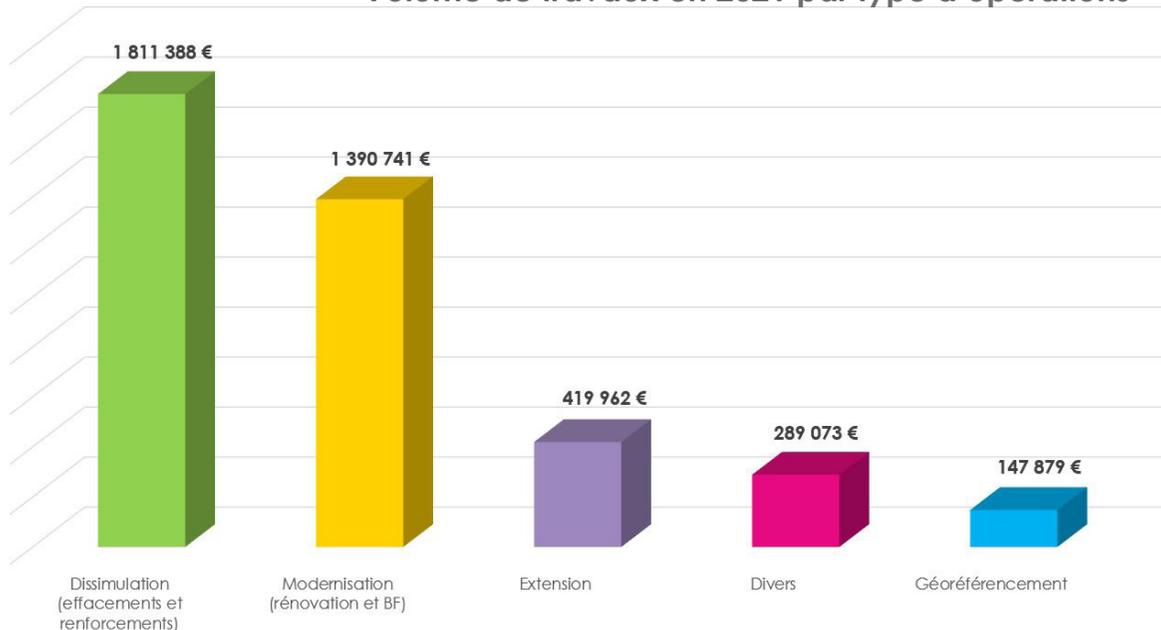
Depuis 2014, le SIEM a posé **16 480 points lumineux**.

Type de luminaire	Nombre de luminaires posés	Part en %
LED	14 955	90,70 %
SHP	1 448	8,80 %
IM	77	0,5 %

Nombre de luminaires posés depuis 2019



Volume de travaux en 2021 par type d'opérations



Programme de remplacement des luminaires Ballon Fluo (BF)

Depuis le 13 avril 2015, et conformément au règlement européen 245/2009, la vente de luminaires à vapeur de mercure est interdite. De ce fait, les lampes de type Ballon Fluo (BF) ne sont plus dépannées.

Dans le cadre de cette réglementation, le SIEM cherche à réduire le nombre de luminaires BF très énergivores. En 2021, **1 614 lampes ont été remplacées**. C'est 25 % de moins qu'en 2020.

Le remplacement des luminaires BF représente une enveloppe d'environ **200 000 € d'investissement par an pour le SIEM**. Ce sont des investissements obligatoires et importants pour que les communes adhérentes bénéficient de luminaires moins énergivores et adaptés à la réglementation en vigueur. Malgré tout, le nombre de luminaires BF dans le parc du SIEM reste encore important et demandera encore quelques années de programmation.

COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Zoom sur le Géoréférencement

En tant que gestionnaire du réseau d'Eclairage Public en lieu et place des Collectivités qui lui ont transféré la compétence, le SIEM se doit d'appliquer la réglementation et donc il doit géoréférencer les ouvrages d'Eclairage Public qu'il exploite.

Depuis 2021, à la suite d'un appel d'offres, la société INFRAMAP est chargée par le SIEM de géoréférencer les ouvrages d'Eclairage Public gérés par le syndicat.

En 2021, **172,2 km de réseau ont été relevés** dont 111,62 km de réseaux souterrains et 60,58 km de réseaux aériens.

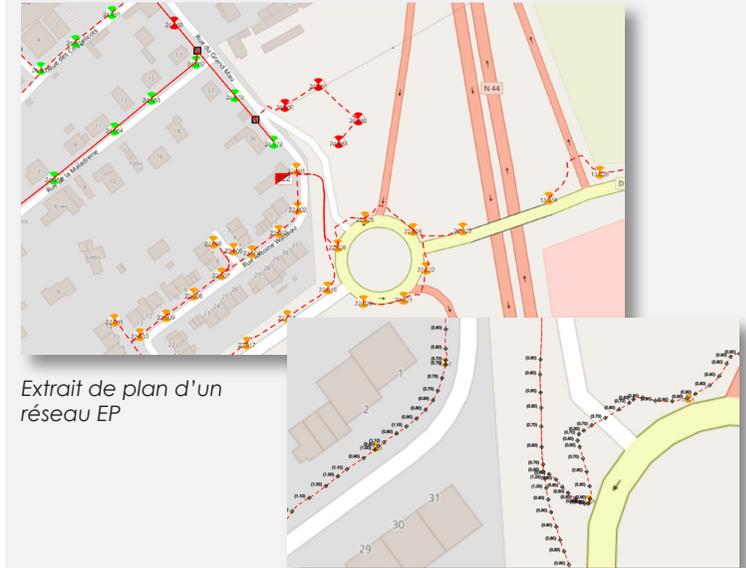
Ces données sont contrôlées puis intégrées dans le Système d'Information Géographique (SIG) du SIEM. Les données cartographiques sont envoyées sur la plateforme INERIS afin de pouvoir répondre aux DT-DICT-ATU reçus.



En 2021, **147 879 €**, soit **20 % des dépenses de fonctionnement** sont allouées pour le géoréférencement des ouvrages.

Le géoréférencement, qu'est-ce que c'est ?

C'est une technique qui consiste à positionner un réseau dans l'espace à l'aide de coordonnées géographiques GPS (latitude, longitude et altitude).



Extrait de plan d'un réseau EP

Extrait de plan d'un réseau EP géoréférencé

Pour quoi faire ?

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux (DT-DICT, décret du 7/10/2011), il appartient aux Collectivités gestionnaires d'un réseau dit « sensible », comme l'Eclairage Public, de le géoréférencer afin que ce dernier soit précisément repéré lors de travaux à proximité. Ce procédé doit permettre de limiter les accidents lors de travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les communes urbaines au sens de l'INSEE ont l'obligation de géoréférencer leurs réseaux « sensibles ».

Cette obligation sera élargie à toutes les communes à partir du 1^{er} janvier 2026.

COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le réseau marnais de recharge pour véhicules électriques

Le 18 décembre 2018, et conformément aux statuts du SIEM, le Comité Syndical a validé le déploiement d'un réseau de bornes de recharge sur le département de la Marne avec l'objectif de mailler le territoire de façon intelligente et réfléchie. Les critères de choix des lieux d'implantation des bornes ont été déterminés au cours des différentes réunions de Bureau Syndical, début 2019 :

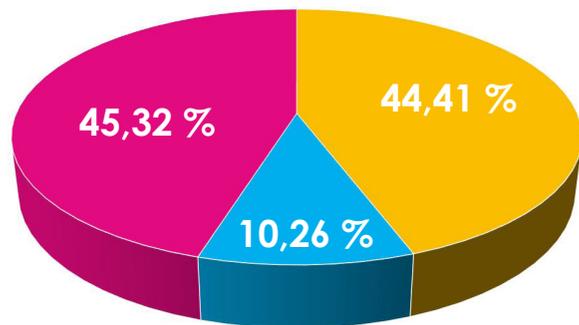
- ancien chef-lieu de canton ou commune voisine en fonction de l'attractivité ;
- lieu et/ou commerces propices à l'arrêt ;
- moyenne d'une borne tous les 25 km.

Au 31 décembre 2021, 62 bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées sur le département de la Marne dont 8 ont été mises en service en 2021.

Depuis 2020, le SIEM a investi 565 054 € sur le réseau de bornes de recharge répartis de la façon suivante :

- **256 105 €** pour l'achat des bornes via le marché de la SPL MODULO,
- **250 956 €** pour les travaux réalisés par les entreprises (extensions du réseau, génie civil...),
- **57 993 €** de raccordement ENEDIS.

Répartition des investissements depuis 2020



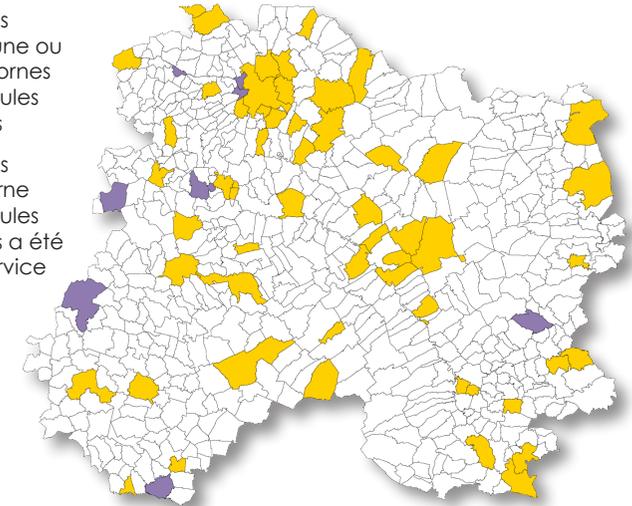
■ Travaux SIEM ■ Raccordements ENEDIS ■ Achat Borne

LES CHIFFRES CLÉS 2021



8	bornes supplémentaires posées
62	bornes en service
565 054 €	d'investissements sur 2 ans

- Communes recevant une ou plusieurs bornes pour véhicules électriques
- Communes où une borne pour véhicules électriques a été mise en service en 2021



Partenariat avec Plurial Novillia

Le 6 janvier 2021, le SIEM et le bailleur social Plurial Novillia ont signé une convention de partenariat pour le déploiement de nouvelles stations de recharge.

Cet accord a été conclu sur un **partage des actions entre les 2 structures**. Plurial Novillia finance l'implantation de nouvelles bornes de recharge sur ses parkings ouverts au public. En contrepartie, le SIEM intègre ces bornes dans le réseau départemental qu'il gère via la SPL MODULO (voir ci-contre).

La première borne a été posée à Saint Brice Courcelles, rue du 4 août 1789.



Borne de recharge installée à Saint Brice Courcelles, sur le parking rénové de Plurial Novillia

COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

L'utilisation des bornes

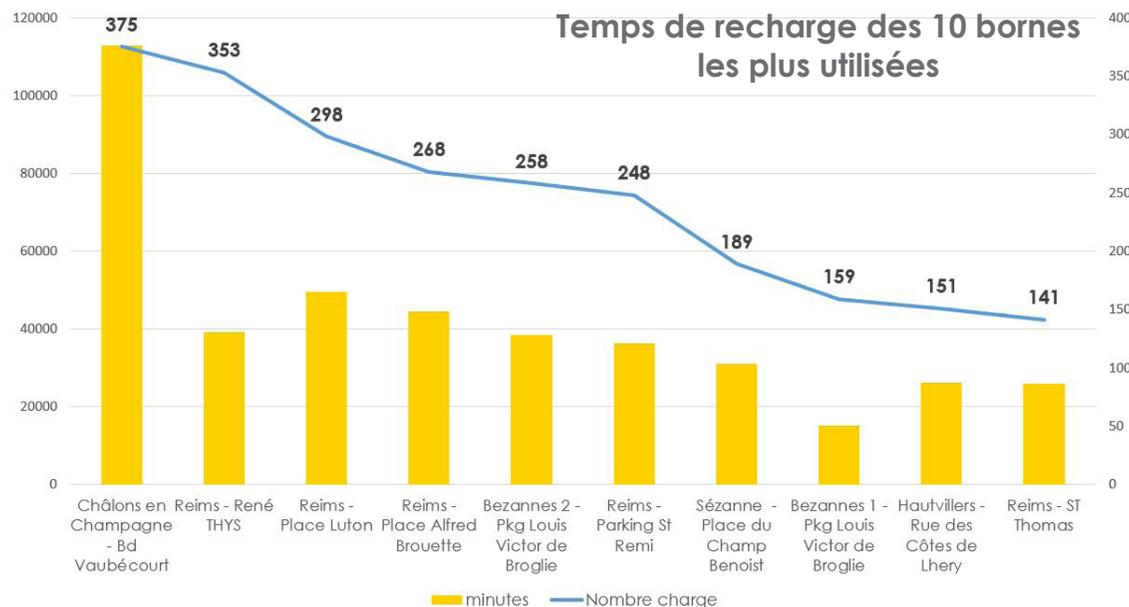
En 2021, toutes les bornes en service ont été utilisées.

Au total, ce sont 13 650 heures de recharge recensées pour 5 215 connexions, soit un **temps de recharge moyen de 157 minutes**.

93 320 kWh d'électricité ont été nécessaires pour recharger complètement ou partiellement les véhicules électriques qui se sont raccordés aux bornes, c'est 5 fois plus qu'en 2020.

Les 5 bornes les plus utilisées en 2021 :

Borne	Nombre de charges	Temps d'utilisation	KWh soutirés
CHALONS EN CH - Bd Vaubécourt	375	112 850 min	11 708
REIMS - René Thys	353	39 253 min	4 569
REIMS - Place Luton	298	49 495 min	5 838
REIMS - Place Alfred Brouette	268	44 880 min	5 144
BEZANNES 2 - Parking L.V de Broglie	258	38 495 min	5 922



LES CHIFFRES CLÉS 2021

62	bornes utilisées
93 320	KWh soutirés
13 650	heures de recharge
5 215	recharges

La SPL MODULO

Le SIEM est l'un des membres fondateurs de la Société Publique Locale MODULO (MObilité DURable LOcale) qui a pour objectif de déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques et d'en assurer l'exploitation et la maintenance.

Cette structure offre l'avantage d'un accès à toutes les bornes du réseau, à tous les utilisateurs, abonnés à MODULO ou non, à des coûts raisonnés et identiques.



Rendez-vous sur le site internet de MODULO :

www.modulo-energies.fr

Pour utiliser les bornes, un manuel d'utilisation a été mis en ligne sur le site internet du SIEM :

www.siem51/bornes-de-recharge

- ÉCOLOGIQUE** : Dédié aux véhicules propres
- ÉCONOMIQUE** : Coût moyen de charge de 2 à 4 €
- RAPIDE** : Un temps moyen de charge de 2h
- SIMPLE** : Simple d'utilisation grâce à un badge d'accès
- ACCESSIBLE** : Accessible avec une prise 3 kVa
- SÉCURISÉ** : Hotline disponible 24h/24, 7J/7

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT-ATU

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux souterrains, aériens et subaquatiques entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012, le SIEM propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public de répondre à leur place aux Déclarations de Travaux (DT), aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et aux Avis de Travaux Urgents (ATU). Ce service a été mis en place au 1^{er} janvier 2014 conjointement à la compétence Éclairage Public.

LES CHIFFRES 2021

30	336	366	7 023	31
communes adhérentes au service DT-DICT uniquement	adhérents à la compétence Éclairage Public	communes sur lesquelles le SIEM peut répondre aux DT-DICT- ATU	DT-DICT traitées en 2021	DT-DICT traitées en moyenne par jour travaillé

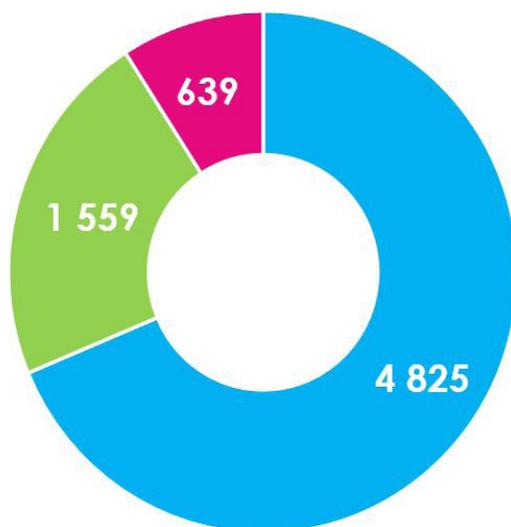
24

Le temps accordé par les agents du SIEM aux réponses aux DT-DICT correspond à **un équivalent temps plein**.

Les réponses aux DT-DICT sont incluses gratuitement dans la compétence éclairage public. Indépendamment, chaque collectivité qui gère son réseau d'éclairage public peut établir une convention avec le SIEM et lui confier ce service moyennant une cotisation annuelle.

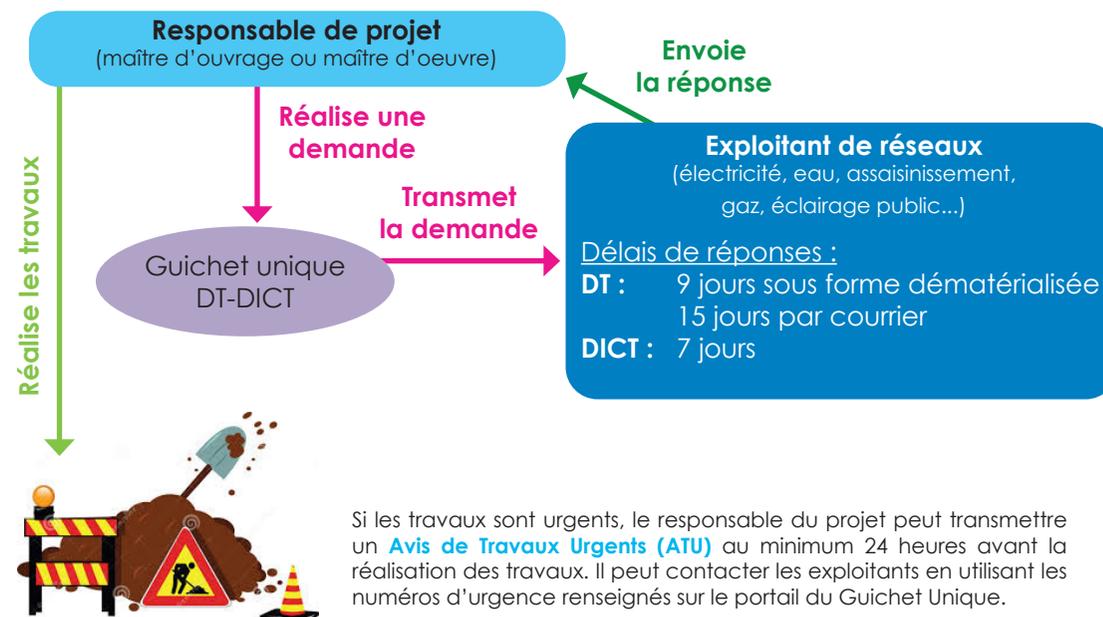
Pour en savoir plus : www.siem51.fr - Onglet Compétences & Services

Répartition des demandes reçues en 2021



■ Nombre DICT ■ Nombre DT/DICT conjointe et DT ■ Nombre ATU

Les DT-DICT, comment ça marche ?



SERVICES AUX ADHÉRENTS

Le conseil et l'information des consommateurs

Le SIEM, en tant qu'autorité concédante, veille au respect des usagers du service public de distribution d'électricité. Il est le lien entre les abonnés et le concessionnaire. Durant l'année, le SIEM informe ses adhérents sous plusieurs formes :



Promouvoir le cadre exceptionnel du SIEM

Le siège social du SIEM est installé depuis 2012 dans un bâtiment d'exception, à Châlons-en-Champagne, dénommé « Château du Marché ». Fort de plus de 500 ans d'histoire, cette demeure est l'une des plus célèbres de la ville.

C'est une formidable vitrine pour le SIEM qui lui permet de se faire connaître auprès du grand public.

En 2021, un concours photos a été organisé répondant à 3 objectifs :

- promouvoir le SIEM et ses actions sur le département,
- valoriser le bâtiment,
- constituer une banque d'images de qualité du Château.

Sur le thème « Le Château du Marché au printemps », 11 photographes amateurs ont envoyé 25 clichés originaux de la façade sud du bâtiment. 426 votes ont été recueillis pour choisir la photo gagnante !

Monsieur Francis DEICHELBOHRER a remporté le 1^{er} prix et Monsieur Pierre GERARD le prix spécial du Jury.



Premier prix



Prix spécial du Jury

Et aussi ...

Le SIEM met à disposition des Collectivités et organismes publics marnais, une plateforme de valorisation des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments et les réseaux en gestion. Ces travaux ouvrent droit à l'obtention de **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** sous forme de prime en fonction des KWh estimés économisés. La démarche est simplifiée en déposant directement la demande en ligne.

Attention ! Pour obtenir la prime CEE, la demande doit être déposée avant de signer un devis ou un bon de commande !

Rendez - vous sur la [plateforme du SIEM](#) pour découvrir les opérations éligibles aux CEE.

Depuis 2013, le SIEM dispose de sa **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**. Composée de membres du Comité Syndical et d'associations de consommateurs, elle permet d'échanger sur toutes questions relatives au domaine de l'énergie en abordant des thèmes concrets comme le compteur LINKY, les obligations des distributeurs et des fournisseurs, les litiges...

SERVICES AUX ADHÉRENTS

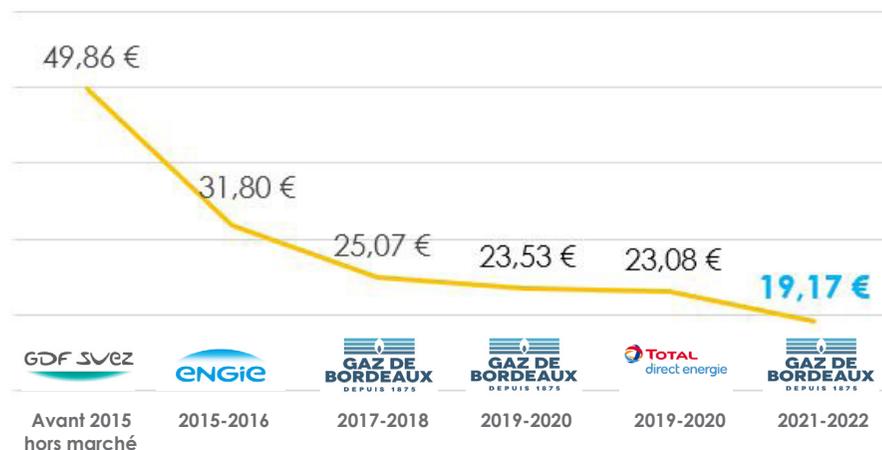
LE GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ

Créé en 2014, le Groupement de commandes GAZ compte **61 membres** qui bénéficient des avantages de la commande groupée.

Le contrat de fourniture des sites des membres du Groupement a débuté le 1^{er} janvier 2021 pour 2 ans. Le fournisseur **Gaz de Bordeaux** est titulaire de ce marché qui regroupent 329 sites.

En pleine crise énergétique, les membres du Groupement bénéficient de tarifs négociés en février 2020, bien avant la flambée des prix de l'énergie.

Evolution du prix moyen de la molécule de Gaz en € HT/ MWh



Depuis le 1^{er} janvier 2017, Gaz de Bordeaux est le fournisseur principal du Groupement. **Aucune réclamation concernant ce fournisseur n'a été faite à ce jour.** Les interlocuteurs sont réactifs, disponibles et ils disposent d'un système de facturation flexible. Le SIEM n'a recensé aucune erreur de facturation, à sa plus grande satisfaction et celle de ses membres.

Le fournisseur met à disposition un espace personnalisé sur internet. Les utilisateurs y retrouvent :

- les duplicatas des factures,
- des outils personnalisés pour suivre la consommation, la facturation...
- la possibilité de créer des alertes,
- des actualités énergétiques.



LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT GAZ AU 31 DÉCEMBRE 2021

1	fournisseur
61	membres
329	sites fournis
34 811	MWh consommés
1 868 666 €	TTC facturés

2021 : début de la crise énergétique

Du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} octobre 2021, les prix du gaz sur les marchés mondiaux ont augmenté de **+ 51,71 %**. Trois raisons principales expliquent cette hausse exponentielle :

- une forte demande de gaz en Asie,
- des niveaux de stockage européen de gaz naturel très bas, dès le printemps 2021, dû à un hiver long en Europe,
- un approvisionnement limité, et notamment le retard dans la mise en service du gazoduc Nord Stream 2, qui augmente la tension sur les marchés.

Devant cette situation, le Gouvernement français a pris la décision de mettre en place un « bouclier tarifaire » et de bloquer les prix du gaz, pour les clients au Tarif Réglementé de Vente du gaz naturel (en grande majorité les clients résidentiels), au même niveau que ceux du 1^{er} octobre 2021. Aucune augmentation ne sera alors répercutée jusqu'au 30 juin 2022. Cette mesure sera ensuite prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

Les prix du gaz ont poursuivi leur ascension sur le dernier trimestre 2021 passant ainsi de 44 €/MWh de gaz naturel sur les marchés mondiaux à 138 €/MWh fin décembre 2021.

Cette situation inquiète les collectivités concernées, faisant gonfler encore les factures d'énergie. Le contrat groupé se terminant le 31 décembre 2022, les membres doivent se préparer à une forte augmentation des prix. Même si le Groupement permet de contenir cette hausse, il sera toutefois difficile de maintenir un prix aussi bas que ces 5 dernières années.

SERVICES AUX ADHÉRENTS

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ

Créé en 2015, le Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ compte **253 membres** qui bénéficient des avantages de la commande groupée.

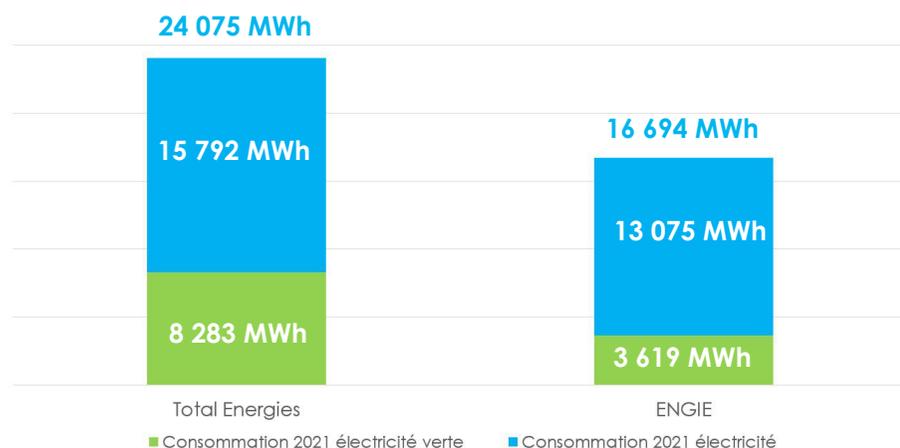
Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, 2 marchés cohabitent. Le premier contrat concerne **193 membres** du Groupement et a débuté le 1^{er} janvier 2020. Les sites des membres ont été regroupés en 2 lots en fonction de leurs caractéristiques :

- LOT 1 : sites d'une puissance supérieure à 36 kVA : anciens tarifs dits « Jaunes » et « Verts » fournis par **Total Energies**,
- LOT 2 : sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA dits tarifs « Bleus » proposés par EDF fournis par **ENGIE**.

Le second contrat de fourniture concerne **57 membres** et a débuté le 1^{er} janvier 2021. Comme pour le premier contrat, les sites ont été regroupés en 2 lots, tous les 2 attribués à **Total Energies**.

Au total, **40,7 GWh** d'électricité ont été consommés en 2021 par les 3 753 sites du groupement dont **11,9 GWh d'origine renouvelable** soit + 15 % par rapport à l'année 2020.

Répartition des consommations d'électricité 2021 par fournisseur



Les membres du Groupement ont la possibilité de choisir le supplément Energie Verte. C'est à dire que le fournisseur s'engage à acheter ou à produire de l'énergie d'origine renouvelable à hauteur de 50 % ou 100 % de la consommation des sites du membre.



LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT ÉLECTRICITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

2	fournisseurs
253	membres
3 753	sites fournis
40 769	MWh consommés
6 707 021 €	TTC facturés par les fournisseurs

Signature du nouveau marché et difficultés liées à la crise énergétique.

27

Le contrat en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2021, le SIEM doit alors consulter les fournisseurs pour obtenir les prix pour la période suivante, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Devant l'augmentation des prix de l'électricité, le SIEM a décidé de modifier sa formule de prix pour intégrer un approvisionnement de l'électricité via le mécanisme de l'ARENH (Accès Régulés à l'Energie Nucléaire Historique) à 42 €/ MWh. Ce dispositif permettra de limiter la hausse des prix du contrat.

Le 7 octobre 2021, en raison de cette tension sur les marchés :

- Total Energies n'a pu remettre une offre,
- ENI n'a soumissionné que pour le Lot 1 (sites d'une puissance supérieure à 36 kVA),
- Engie et EDF ont pu remettre des offres pour chacun des lots.

Après une analyse difficile, ENI a été retenu pour fournir le Lot 1 et EDF pour le Lot 2. Les membres voient leur contrat augmenter de 30 % à 40 % environ pour l'année 2022.

Evolution des prix de l'électricité sur les marchés en 2021





Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

2 place de la Libération - BP 352
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tel : 03.26.64.13.22
mail : siem@siem51.fr

www.siem51.fr

Directeur de la Publication : Pascal DESAUTELS, Président.
Numéro 22 : septembre 2022